

Renouvellement des autorités communales

(législature 2026-2031)

Élection de la Syndique du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Parti Socialiste comprenant le nom d'une candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

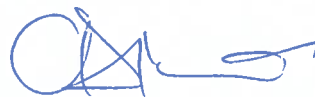
Madame Sandra Pasquier, originaire de Bourg-en-Lavaux, élue **tacitement Syndique** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral de La Tour-de-Peilz

La vice-présidente du bureau :



La secrétaire :



La Tour-de-Peilz, le 7 avril 2026